

## COMITÉS PERMANENTS.

Sir JOHN A. MACDONALD propose :

Quatre des comités permanents de cette Chambre pour la présente session soient nommés pour les objets suivants :—10. Privilèges et élections.—20. Lois expirantes.—30. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—40. Bills privés.—50. Ordres permanents.—60. Impressions.—70. Comptes publics.—80. Banques et commerce.—90. Immigration et colonisation ; et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et questions qui leur seront déferées par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces sujets et questions et à envoyer quérir personnes et papiers.

La motion est adoptée.

## RAPPORT.

M. l'ORATEUR : Je sou mets à la Chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état actuel de la bibliothèque du parlement.

## AJOURNEMENT.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose que la Chambre s'ajourne.

## PIÈCES RELATIVES AU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

M. BLAKE : Puis-je demander à l'honorable monsieur s'il a l'intention de déposer sur le bureau, sans avis préalable, les documents relatifs aux arrangements conclus avec la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique et dont il est fait mention dans le discours du trône.

Sir JOHN A. MACDONALD : Ces documents seront transmis à la Chambre avec un message de la Couronne, dès que l'on aura répondu au discours du trône.

La motion est adoptée, et la Chambre s'ajourne à 3 heures 50 m., P. M.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 18 janvier 1884.

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

PRIÈRE.

## ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

La Chambre prend en considération le discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de la session.

M. MACMASTER : M. l'Orateur, le premier paragraphe du discours du trône sera approuvé d'emblée par les honorables membres de cette Chambre. Je suis sûr que non-seulement la Chambre, mais le pays tout entier approuvera Sa Majesté de s'être choisi un représentant aussi digne. On sait que le noble lord qui a été nommé gouverneur général du Canada, bien qu'il soit encore relativement jeune, s'était déjà fait une position importante parmi les hommes publics d'Angleterre, et qu'il avait fait partie de l'administration Gladstone. On sait aussi qu'il appartient à une famille distinguée, qui a fourni à la Grande-Bretagne non-seulement un chancelier de l'Échiquier, mais même un premier ministre.

Le peuple canadien, j'en suis certain, offrira au gouverneur général un accueil cordial, et je ne doute pas que l'administration de Son Excellence comme tel soit aussi heureuse que l'administration de ses prédécesseurs immédiats. Nous avons eu, depuis quelques années, l'avantage de posséder comme gouverneurs généraux des hommes éminemment qualifiés, capables de rendre des services précieux, non-seulement dans l'exercice de leur charge, mais encore

après leur départ du pays et leur retour en Europe. Ainsi, lord Dufferin et le marquis de Lorne ont été pour nous, bien qu'à titre officieux seulement, les plus utiles ambassadeurs en Angleterre, et n'ont pas cessé de s'intéresser à notre pays, quoiqu'ils l'aient quitté depuis assez longtemps.

Je crois devoir dire spécialement, quant au marquis de Lorne et à sa royale épouse, qu'ils se sont rendus chers au peuple canadien par le dévouement avec lequel ils ont rempli les devoirs de leur position, et que les Canadiens leur garderont toujours un affectueux et reconnaissant souvenir.

Quant à lord Dufferin, il avait également gagné l'affection du peuple canadien, et ce qu'il a fait pour le bien de notre pays pendant son terme d'office comme gouverneur général et depuis son retour dans la mère-patrie, ne sera jamais oublié par notre population. Je suis sûr que les grands succès diplomatiques obtenus par lord Dufferin depuis qu'il nous a quittés n'ont été nulle part plus admirés et applaudis qu'ici. Soit que les travaux de notre ancien gouverneur eussent rapport à la pacification de l'Égypte, soit qu'ils eussent pour objet de tenir en échec le Czar ainsi que le Sultan, ils ont été constamment suivis avec un intérêt sympathique par le public canadien.

Bien qu'il soit peut-être prématuré de parler ainsi, je suis sûr que notre nouveau gouverneur général, après l'expiration de son terme d'office, aura acquis et acquerra autant de titres à l'estime du peuple canadien.

Le discours du trône, M. l'Orateur, a un cachet éminemment pratique. On peut le diviser en deux parties : la première ayant trait à des questions d'administration, la seconde à la législation projetée.

Dans notre pays, le peuple et ses représentants s'occupent de questions pratiques, intimement liées au développement de la Confédération en général, à celui des provinces et au progrès pacifique de la civilisation. Dans les pays du vieux monde, comme notre mère-patrie, on pourra s'intéresser vivement à la question de savoir s'il convient d'augmenter d'un denier par pinte l'impôt sur le malt. Ici nos sujets de discussions sont plus larges et, selon moi, plus importants, car je considère plus noble et plus important de contribuer à l'organisation d'un pays nouveau mais grand déjà, que de discuter les menus détails de la politique d'un pays ancien. Je ne veux pas diminuer l'importance des questions qui occupent le monde politique en Angleterre, mais j'affirme ceci, que dans beaucoup de cas les débats les plus animés, au parlement impérial, roulent sur des sujets qui, dans notre pays, sembleraient d'une insignifiance relative.

Parmi les événements administratifs dont le pays peut à bon droit se féliciter, se trouve d'abord le succès obtenu par le Canada à l'exposition internationale des pêcheries, tenue à Londres. Le pays a lieu assurément de se réjouir de ce que, grâce aux efforts incessants du gouvernement, et surtout du ministre chargé de la section canadienne, nous avons obtenu, dans cet important concours, le plus grand nombre de médailles après les États-Unis, qui occupaient le premier rang. Ce fait constitue, dans le monde entier, une réclame importante en faveur de la richesse et de la valeur de nos pêcheries.

Les travaux de refonte des statuts fédéraux ont été poussés avec vigueur. C'est là une œuvre qui facilitera considérablement les études de ceux qui ont à consulter ces statuts, et je suis certain que toutes les personnes que la chose intéresse recevront avec plaisir l'assurance que l'entreprise doit être achevée vers la prochaine session.

Dans le cours de la dernière année, le gouvernement fédéral a pris des arrangements provisoires avec les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie anglaise. Dans le premier cas, il s'agissait de conserver la propriété de l'embranchement de Pictou (chemin de fer Intercolonial) et d'acquérir la propriété du chemin de fer de prolongement construit pour relier l'extrémité est de la ligne au détroit de Canso. On croit que cette section, étant ainsi rattachée à